

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal  
du 2 Aout 2022**

**Délibération N° : 20220802-04**

**OBJET : Phase préparatoire en vue de la création d'un lotissement à la Garcine**

L'an deux mil vingt-deux, le deux du mois d'août, le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Abriès-Ristolas, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 26 Juillet 2022

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

AUDIER-MERLE Carine – BOURCIER Florian – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – LACROIX Charles – LEPAS Dominique – MIEGGE Emmanuel – RIBOT Philippe – TENOUX Nicolas.

**POUVOIRS** : 2

BUES Florent a donné pouvoir à MIEGGE Emmanuel – GAUCHE Joël a donné pouvoir à TENOUX Nicolas.

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène FAROUZE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la décision de démolir les gîtes communaux dits « Gîtes Hannibal » a été votée par délibération n° 20220509-07 en date du 9 mai 2022.

Monsieur le Maire expose que la démolition a été réalisée, il peut donc désormais être envisagé d'aménager un lotissement à destination de primo-accédants sur ce secteur au lieudit « la Garcine » comprenant les anciens gîtes communaux et les parcelles communales attenantes.

Il propose de confier la phase préparatoire jusqu'à l'établissement du Permis d'Aménager au cabinet d'ingénierie « MG CONCEPT » en collaboration avec « l'Atelier d'Architecture MARCHAND » qui nous a transmis une proposition d'honoraires d'un montant de total HT de 18 200 € pour la réalisation de toutes les étapes préparatoires jusqu'au permis d'aménager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté par 12 voix pour :

**APPROUVE** la proposition du Maire,

**DECIDE** de confier la phase préparatoire jusqu'au permis d'aménager pour la création d'un lotissement à destination de primo-accédants au lieudit « La Garcine », au cabinet d'ingénierie « MG CONCEPT » en collaboration avec « l'Atelier d'Architecture MARCHAND » pour montant total HT de 18 200 €,

**DECIDE** de recourir à l'emprunt pour financer cette opération et charge le Maire de rechercher la meilleure offre auprès des établissements prêteurs,

**DIT** que les crédits correspondants seront ouverts en dépenses et en recettes par décision modificative sur le budget général 2022 ;

**AUTORISE LE MAIRE** à signer tout document à intervenir pour la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

